

AÉRODROME DE
VINON (LFNF)

PLAN DES SERVITUDES
AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

A1 - PLAN D'ENSEMBLE

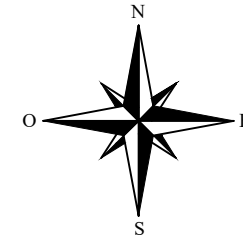
Numéro	Echelle	Date
PSA-A1_SNA_LFNF	1 / 25 000	Juillet 2024

Approuvé par arrêté ministériel en date du 1er octobre 2024.

Communes concernées par les servitudes aéronautiques
Corbières-en-Provence (04)
Gréoux-les-Bains (04)
Sainte-Tulle(04)
Saint-Paul-lez-Durance (13)
Vinson-sur-Verdon (83)
Beaumont-de-Pertuis (84)

Caractéristiques techniques de base :

- Chiffre de code de l'aérodrome : 1
 - Altitude de référence : 275.3 mètres NGF
- Piste principale 10 / 28 non revêtue : 929.3m x 177m.
- Seuil décalé 10 : 63 m
 - Seuil décalé 28 : 60.1 m
- Piste secondaire 02 / 20 non revêtue : 1030m x 130m.
- Seuil décalé 02 : 45.5 m
 - Seuil décalé 20 : 16 m
- Piste secondaire 16 / 34 non revêtue : 726.4m x 150m.
- Seuil décalé 16 : 55.4 m
- Piste secondaire 30 non revêtue : 388m x 80m.



Légende :

- Piste non revêtue
- Limite des surfaces de dégagement et adaptations globales
- Intermédiaire des surfaces de dégagement et adaptations globales
- Cote altimétrique des surfaces de dégagement
- Limite de commune
- Vinson-sur-Verdon
- Nom de la commune
- Zone d'interdiction LF-P10 Cadarache
- Obstacles autorisés
- Obstacle relevé (adaptation ponctuelle)
- Obstacles dépassant les cotes limites autorisées à mettre en conformité
- 2
- Numéro d'obstacle
- Obstacle (arbre, pylône...)
- Zone boisée

